

Conditions Générales de Vente

I. Généralités

1.1. Champs d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les ventes conclues par la société MEUBLES DOLADILLE SARL auprès des clients professionnels du secteur de l'agencement de cuisines et cuisinistes.

Ces Conditions Générales de Vente prévalent sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par la société MEUBLES DOLADILLE et notamment sur les conditions générales d'achat du CLIENT, même s'il en a eu connaissance.

Conformément à la réglementation en vigueur, la société MEUBLES DOLADILLE se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, en fonction des négociations menées avec le CLIENT, par l'établissement de Conditions de Vente Particulières, lesquelles devront prendre la forme écrite pour être valables.

1.2. Communication

Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout CLIENT qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès de la société MEUBLES DOLADILLE.

1.3. Mise à jour

Nous nous réservons le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales de Vente. En cas de modification, il sera appliqué à chaque commande les conditions générales de vente en vigueur au jour de la commande.

Les présentes Conditions Générales de Vente ont été mises à jour le 1^{er} septembre 2020. Cette édition annule et remplace les versions antérieures.

1.4. Intégralité

Les présentes Conditions Générales remplacent et annulent tout engagement oral ou écrit relatif à leur objet.

II. Acceptation des Conditions Générales de Vente

Toute commande implique que vous ayez pris connaissance de nos conditions générales de vente et que vous y adhérez entièrement et sans réserve.

III. Produits

3.1. Catalogues

Les tarifs de la société MEUBLES DOLADILLE s'adressent aux entreprises du secteur de l'agencement et cuisinistes. Ils ont été élaborés pour que le CLIENT puisse réaliser ses devis et/ou commandes, quelle que soit sa situation géographique.

Pour plus de facilité dans les recherches, la société MEUBLES DOLADILLE a volontairement référencé l'ensemble de son catalogue de meubles et accessoires de cuisine « Tarif cuisine » ainsi que son catalogue « Tarif placard ». Si toutefois, une référence venait à manquer ou pour toute demande particulière, le CLIENT peut contacter la société MEUBLES DOLADILLE directement par mail contact@doladilleabc.com ou par téléphone 03.29.87.31.86.

3.2. Produits

Les façades de meubles, hottes et accessoires sont réalisés à partir de matériaux nobles, tels que le chêne, à la demande du CLIENT. Soucieux de n'utiliser que du chêne de plantation à croissance lente et recyclée, des particularités d'aspect dans le veinage du bois peuvent exister, ce qui fait le charme des produits de la société MEUBLES DOLADILLE. Ceci ne pourra donner lieu à des demandes d'annulation ou d'échange de commande.

La société MEUBLES DOLADILLE se réserve le droit d'apporter toute modification sur ses meubles sans aucun avis préalable.

IV. Commandes

4.1. Modalités de validation

Toute commande reçue n'est réputée acceptée qu'après enregistrement et confirmation par la société MEUBLES DOLADILLE sous forme d'une confirmation de commande expédiée par mail contact@doladilleabc.com.

4.2. Acceptation

Toute passation de commande vaut acceptation des Conditions Générales de Vente, des prix et des descriptions des produits.

4.3. Mise en fabrication

La mise en fabrication après réception d'une commande par la société MEUBLES DOLADILLE n'est effective qu'après accord du CLIENT. En outre, le CLIENT s'engage à relire et valider la confirmation de commande envoyée par la société MEUBLES DOLADILLE.

4.4. Modifications

Toute modification intervenant sur une commande après son enregistrement donnera lieu à une nouvelle confirmation de commande qui annulera et remplacera les conditions de la précédente. Ces modifications doivent être notifiées par le CLIENT, à l'écrit, et entraîneront une révision du délai de livraison.

Toute commande déjà expédiée ne pourra être annulée ou modifiée.

4.5. Réserves

La société MEUBLES DOLADILLE se réserve le droit :

- d'accepter ou de refuser toute commande sans préavis,
- de demander les garanties de paiement qu'elle juge nécessaires, même en cours d'exécution d'une commande
- en cas de refus, d'arrêter les livraisons sans qu'aucune indemnité puisse être réclamée, sans mise en demeure et sans formalité judiciaire.

V. Tarifs

5.1. Calcul des prix

Les prix indiqués sur les catalogues de la société MEUBLES DOLADILLE sont des **prix en points**. Un nombre de point est attribué à chaque produit. Le prix en euros est calculé en appliquant un coefficient multiplicateur à ces prix en points.

La valeur du point est susceptible de révision. Il en va de même du nombre de points attribué à chaque produit.

Les prix sont modifiables à tout moment et sans préavis. Les articles seront facturés sur la base en vigueur à l'enregistrement de la commande. Toutes les commandes sont facturées et payables en euros uniquement.

5.2. Informations tarifs

Les tarifs sont exprimés en euros hors taxe et s'entendent nets. Ils sont établis hors frais de transport, de déconditionnement et de dédouanement éventuel.

Le taux de TVA applicable sera celui en vigueur au jour de la commande.

VI. Conditions de règlement

6.1. Modalités de règlement

Les commandes sont à régler en **euros**, par chèque, PAYPAL ou virement bancaire.

Si la preuve de la défectuosité n'a pas été apportée avant l'échéance de la facture, une suspension de paiement n'est acceptée que sur la valeur de facturation des seules pièces incriminées et si la cause "avarie-manquant" (art. 105 du code civil) a été respectée.

Un non règlement du solde dû à la livraison donne droit au transporteur de reprendre intégralement la marchandise.

6.2. Délai de règlement

Nos factures sont payables :

- si votre compte est ouvert. Règlement par traite directe (LCR), ou virement à 30 jours fin de mois date de facturation
- comptant à la commande, net sans escompte, pour les clients n'ayant pas de compte.

Concernant l'ouverture d'un nouveau compte, les deux premières factures sont payables au comptant.

6.3. Modalités en cas de retard de paiement

Les termes de paiement ou opposition sur un paiement ne peuvent être retardés sous quelques prétextes que ce soit, même litigieux et aucune réclamation sur la qualité d'une fourniture n'est suspensive du paiement de celle-ci. (Sauf cas énoncé au « 6.1. Modalités de règlement »)

Conformément à l'article L441-10 du Code du commerce, des pénalités de retards sont exigibles dès le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, égales au dernier taux de refinancement de la Banque centrale européenne majorée de 10%. Celles-ci sont établies de plein droit et sans mise en demeure préalable.

De plus, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est due par tout CLIENT en situation de retard de paiement, dont le montant est fixé à 40 euros.

VII. Réserve de propriété - Transfert des risques

Le transfert de propriété des produits de la société MEUBLES DOLADILLE, au profit du CLIENT, ne sera réalisé qu'après paiement complet du prix par ce dernier, en principal et accessoires, et ce quelle que soit la date de mise à disposition ou de livraison desdits produits.

En conséquence, la société MEUBLES DOLADILLE conserve, jusqu'au complet paiement du prix par le CLIENT, un droit de propriété sur les produits vendus, lui permettant de reprendre possession desdits produits.

VIII. Mise à disposition & Livraison

8.1. Délais de fabrication

Le délai usuel de fabrication est de 10 à 30 jours si le produit n'est pas en stock.

8.2. Modalités de livraison

Sauf cas contraire, la société MEUBLES DOLADILLE fait parvenir les produits au CLIENT au lieu de livraison indiqué sur la confirmation de commande.

Exceptionnellement et sur demande écrite du CLIENT lors de la validation de la confirmation de commande émise par la société MEUBLES DOLADILLE, les produits seront livrés au lieu renseigné par le CLIENT.

En cas d'accord entre la société MEUBLES DOLADILLE et le CLIENT, ce dernier pourra récupérer les produits directement aux locaux de la société MEUBLES DOLADILLE aux dates et heures convenues.

8.3. Délais de livraison

La société MEUBLES DOLADILLE s'engage à faire parvenir les produits acquis par le CLIENT, par ses propres moyens ou par transporteur, dans un délai de 30 jours à compter de la réception par la société MEUBLES DOLADILLE de la confirmation de commande validée par le CLIENT.

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et peuvent être modifiés en cas de force majeure (grève, interruption de transport, manque de matière première, accident grave de matériel, transfert, etc.).

Ces retards ne donnent en aucun cas le droit d'annuler la commande ou de refuser la marchandise. Il ne peut pas davantage donner droit à pénalité, compensation, dédommagement ou réclamation de dommages et intérêts.

La société MEUBLES DOLADILLE ne saurait être, en aucun cas, tenue pour responsable.

L'engagement de livraison prend effet à réception du règlement.

8.4. Frais de livraison

Les frais de livraison sont à la charge du CLIENT ou de la société MEUBLES DOLADILLE, suivant le montant de la commande ainsi que le lieu de livraison.

Ces frais sont établis et renseignés, par la société MEUBLES DOLADILLE, sur une carte de la France métropolitaine intégrée au catalogue tarifaire.

Pour toute livraison extérieure à la France Métropolitaine, les éventuels frais de douanes ou taxes locales restent à la charge du destinataire.

8.5. Modalités de réception

Conformément à l'article L133-3 du Code du commerce, les marchandises voyagent aux risques et périls du CLIENT qui est tenu d'émettre, le cas échéant, toutes réserves auprès du transporteur à réception du matériel.

Le CLIENT est également tenu de confirmer à la société MEUBLES DOLADILLE et au transporteur, dans les 3 JOURS, par lettre recommandée avec accusé de réception, les anomalies constatées.

Il sera obligatoirement demandé de transmettre par mail les photos et description des défauts constatés.

Passé ces 3 JOURS, la société MEUBLES DOLADILLE se réserve le droit, en cas de litige, d'obliger le CLIENT à participer à la totalité des frais nécessaires à la réfection ou à la perte.

La responsabilité des marchandises est transférée à l'acheteur dès la délivrance de la décharge signée et remise au transporteur stipulant que les marchandises ont été acceptées en quantité et état.

Conformément à l'article L133-4 du Code du commerce, en aucun cas, la société MEUBLES DOLADILLE n'accepte les réserves orales formulées auprès du transporteur. La mention "sous réserve de déballage" est insuffisante à la garantie des droits du CLIENT.

IX. Réclamation : avarie-manquant

Toute avarie ou manquant lors d'une réception doit impérativement être notée sur le bordereau du transporteur, avec les réserves d'usages.

Toute réclamation concernant une livraison (erreur de référence, manquant, produit défectueux...) n'est recevable, qu'au moment de la livraison.

Passé ce délai, aucune réclamation ni aucun retour ne sera accepté. Les marchandises retournées doivent nous parvenir FRANCO, en bon état ou retournées en port dû avec notre accord préalable sur l'objet exact défectueux.

X. Clauses de Garantie

10.1. Responsabilité du fabricant

La responsabilité de la société MEUBLES DOLADILLE ne pourra être recherchée si l'exécution de ses obligations est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit, du fait de l'autre partie, d'un tiers ou de causes extérieures telles que : conflits sociaux, intervention des autorités civiles ou militaires, catastrophes naturelles, incendies, dégâts des eaux, interruption du réseau de télécommunications ou du réseau électrique.

10.2. Durée de la garantie

Tous nos meubles, accessoires et hottes (hors groupe d'aspiration) sont garantis 5 ans.

10.3. Champs d'application

La société MEUBLES DOLADILLE garantit ses produits contre les vices cachés, conformément à la loi, les usages et la jurisprudence.

Ne sont pas couverts par la garantie :

- les défauts d'aspects liés à une différence de teinte du bois ou de petits nœuds,
- la variation de teinte dues à l'influence de la lumière,
- l'usure anormale liée à un mauvais entretien ou une mauvaise utilisation de nos produits,
- l'utilisation de produits prohibés (voir "Entretien des meubles") : interdiction de nourrir le bois à l'eau et de nettoyer au scotch-brite ou similaires,
- l'oxydation des parties métalliques,
- les différences de teintes liées à un réassortiment. En effet, malgré la possibilité de nos services techniques à réaliser des compléments, une différence de teinte subsistera malgré tout,
- des conditions anormales de chauffage ou d'humidité (infiltration d'eau, températures trop élevées, manque de ventilation et de saturateur). Les panneaux peuvent travailler et rétrécir sur 2mm, ceci reste normal.

10.3. Limite de garantie

Les clauses de garanties sont limitées à l'échange des pièces défectueuses reconnues par nos services, à l'exclusion de tous dommages et intérêts. Les frais de retour seront à la charge du client. Aucun avoir ne sera consenti.

10.4. Entretien des meubles

- Façades, caisses et pièces en bois teintées et vernies : afin de conserver le plus longtemps possible un aspect satiné au bois, nous vous conseillons, pour le nettoyage, l'utilisation d'un chiffon imbibé d'alcool puis cirer. En revanche, l'emploi de produits à base de glycol, détergent ou silicone est à PROSCRIRE.
- Quincaillerie décorative : utilisez de l'eau savonneuse ou de l'alcool, à l'exclusion de tout autre produit. Veillez à éliminer toute trace d'humidité.
- Vitraux - verres : utilisez les produits usuels de commerce pour les vitres. Possibilité d'employer de l'alcool pour les tâches les plus résistantes.

Droits d'application

Toutes clauses figurant dans les présentes conditions générales de vente, ainsi que toutes les opérations d'achat et de vente qui y sont visées, seront soumises au droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Litiges

En cas de litige, la loi applicable aux relations des parties est la loi française. L'attribution de juridiction est donnée exclusivement aux Tribunaux compétents, soit le tribunal de commerce de Bar-le-Duc (55) qui est seul compétant à l'exclusion de tout autre.

Nullité

Si une des clauses des présentes Conditions Générales de Vente venait à être considérée comme contraire à la législation française et/ou à l'ordre public, seule la clause en question sera annulée, les conditions demeurant valables pour le reste.

Domiciliation

Les Parties élisent domicile aux adresses indiquées sur la commande pour le CLIENT et à l'adresse du siège social pour la société MEUBLES DOLADILLE.

MENTIONS LEGALES,
MEUBLES DOLADILLE SARL
4, ROUTE DE VIGNEULLES
55160 FRESNES EN WOEVRE
SIRET : 522 691 823 00010
TVA : FR59 522 691 823